

PROTÉGEZ VOTRE HABITATION

MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES
LIÉS AUX INCENDIES DE VÉGÉTATION

An aerial illustration of a two-story house with a blue roof and white walls. The house is surrounded by a red square zone, which is itself inside a larger yellow square zone. A grey path leads from the bottom right towards the house. The background shows a landscape with various green trees and a blue sky with a white cloud and three birds flying. In the bottom left corner, there is a logo consisting of a white triangle with diagonal lines and the word 'SOPFEU' in white, bold, italicized letters.

SOPFEU

PROTÉGEZ VOTRE HABITATION

MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AUX INCENDIES DE VÉGÉTATION

Préparer les communautés afin de limiter les conséquences advenant un incendie de végétation.

Au Québec, les feux de végétation peuvent se propager rapidement. Ils peuvent mettre en danger la sécurité de la population, des habitations et des infrastructures. En prenant des mesures pour atténuer les risques, vous pouvez réduire les conséquences et protéger votre propriété.



CE DÉPLIANT VOUS AIDERA À:

- Vous familiariser avec la dynamique des feux de végétation.
- Comprendre comment un feu de végétation peut se propager à une habitation.
- Identifier des mesures d'atténuation prioritaires pour protéger votre habitation.

COMPRENDRE LA DYNAMIQUE DES FEUX DE VÉGÉTATION

Les feux de végétation peuvent être déclenchés ou amplifiés par des **conditions météorologiques** favorables à sa propagation, telles que des températures élevées, une faible humidité relative, des vents forts et des sécheresses prolongées.

La **topographie**, y compris la pente du terrain et son orientation par rapport au soleil, peut affecter la vitesse et la direction de propagation du feu.

Les **types de végétation**, leur densité et leur teneur en humidité influencent la propagation et l'intensité du feu. Par exemple, les forêts denses, composées principalement de résineux ou avec une grande quantité de combustibles, peuvent brûler plus intensément que les zones où la végétation est clairsemée et moins abondante.



LES MILIEUX PÉRIURBAINS SONT EXPOSÉS AU PASSAGE DU FEU

Les feux de forêt font partie intégrante de nombreux écosystèmes forestiers. Cependant, ils peuvent s'avérer catastrophiques et dévastateurs lorsqu'ils se déclenchent en milieu périurbain. Un milieu périurbain est une zone habitée dont le développement s'étend à proximité de la forêt. Les milieux périurbains peuvent être considérés comme des espaces de transition entre les zones urbaines, rurales et forestières.

PRINCIPALES CAUSES DES FEUX DE FORÊT

L'ACTIVITÉ HUMAINE



L'activité humaine est responsable de nombreux feux de végétation. Parmi les causes fréquentes d'incendies, notons les feux de camp, les articles de fumeurs et le brûlage de rebuts.



LA Foudre

Un arbre frappé par la foudre peut s'enflammer. De plus, lorsqu'un éclair frappe le sol, il peut provoquer des étincelles en entrant en contact avec de la végétation inflammable, telle que des feuilles mortes, des brindilles ou de l'herbe sèche. Les incendies de végétation causés par la foudre peuvent se propager rapidement et causer des dégâts considérables sur de grandes superficies.

COMMENT UN INCENDIE PEUT SE PROPAGER À UNE HABITATION ?

PAS DE COMBUSTIBLE, PAS DE FEU

Les combustibles permettent à un incendie de se propager et de gagner en intensité. Parmi les principaux combustibles qui pourraient menacer votre habitation, on retrouve la végétation et les matières organiques mortes (arbres, branches, broussailles, herbes, amas de bois), ainsi que les matériaux et les structures inflammables, comme une galerie, un patio ou un cabanon.



1 LES FLAMMES DIRECTES

Par convection, les flammes peuvent **atteindre une résidence** lorsqu'elles embrasent d'autres objets inflammables sur leur chemin.



2 LA CHALEUR EXTRÊME

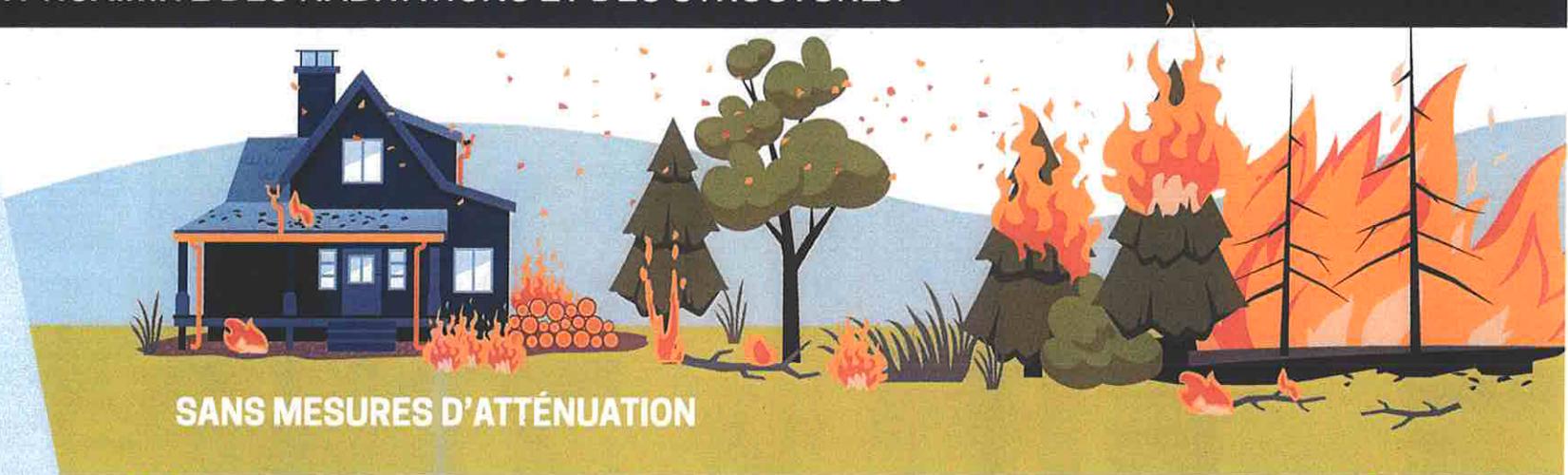
Les radiations thermiques qui émanent des flammes peuvent être suffisamment chaudes pour enflammer les matériaux combustibles de la résidence. La chaleur extrême générée par des flammes situées même à **30 m d'une résidence** peut être suffisamment intense pour provoquer des dommages.



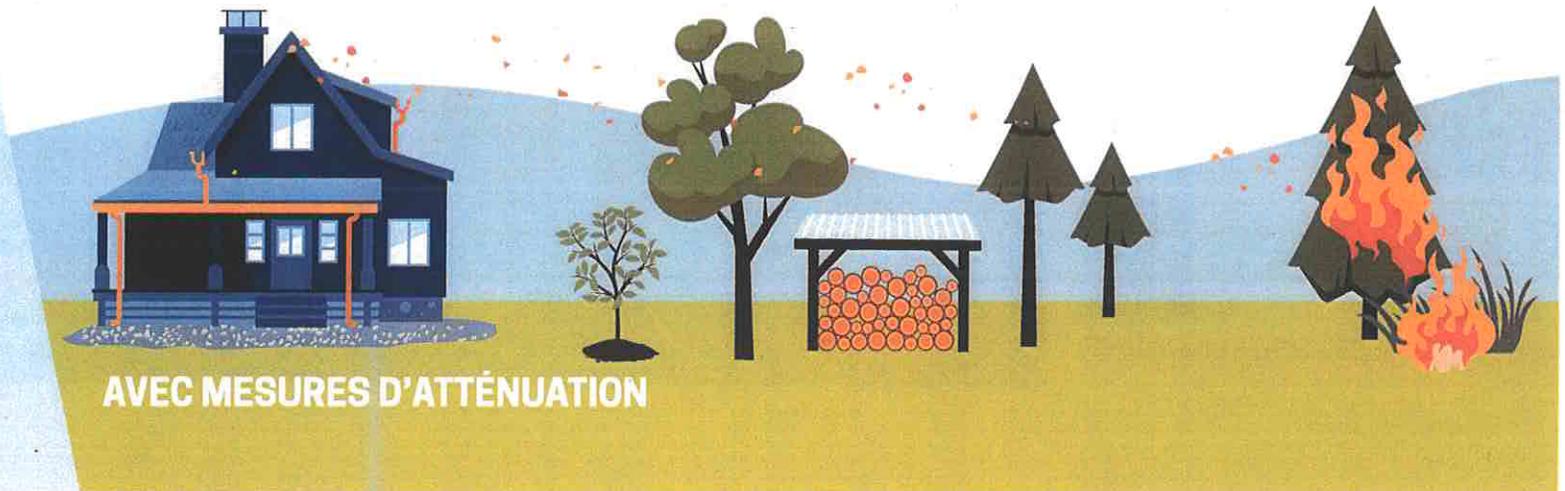
3 LES TISONS ET ÉTINCELLES

Les tisons et les étincelles peuvent être transportés par le vent à une distance pouvant aller **jusqu'à deux kilomètres**. Elles peuvent ensuite se déposer sur le toit ou sur d'autres éléments inflammables de la propriété et provoquer des incendies.

**IL EST IMPORTANT DE CRÉER UNE INTERRUPTION DE COMBUSTIBLE
À PROXIMITÉ DES HABITATIONS ET DES STRUCTURES**



SANS MESURES D'ATTÉNUATION



AVEC MESURES D'ATTÉNUATION

DES ACTIONS PRIORITAIRES POUR PROTÉGER VOTRE HABITATION

LES ZONES D'INTERVENTION

PRÉVENEZ LES RISQUES DE PROPAGATION D'UN FEU DE VÉGÉTATION VERS VOTRE RÉSIDENCE :

1. LIMITEZ LE COMBUSTIBLE AUX ABORDS DES BÂTIMENTS ;
2. PLANIFIEZ L'AMÉNAGEMENT DE LA VÉGÉTATION ET SON ENTRETIEN ;
3. PRIVILÉGIEZ DES MATÉRIEAUX DE CONSTRUCTION RÉSISTANTS AU FEU.

ZONE IMMÉDIATE

Distance de la résidence : 0 à 1,5 mètre

Il est primordial d'éliminer tout combustible dans ce rayon très rapproché d'un bâtiment et des structures qui y sont attachées comme une galerie ou un patio. Des actions peuvent aussi être prises pour réduire l'inflammabilité du bâtiment, comme l'utilisation de matériaux résistants au feu, le nettoyage des gouttières ou l'ajout d'un pare-étincelles sur la cheminée.

ZONE INTERMÉDIAIRE

Distance de la résidence : 1,5 à 10 mètres

L'aménagement de cette zone rapprochée de la résidence vise à créer un environnement où le feu ne pourra se répandre. Il faut choisir des végétaux et des matériaux résistants au feu. Il est recommandé d'éviter les conifères et le paillis, d'assurer l'entretien du terrain et d'entreposer le bois de chauffage à plus de 10 m de la résidence.

ZONE ÉTENDUE

Distance de la résidence : 10 à 30 mètres

L'aménagement de cette zone périphérique à la résidence vise à réduire l'intensité potentielle d'un incendie vers la résidence. Il est conseillé d'assurer un espace entre les conifères et d'élaguer leurs branches basses, de retirer régulièrement les accumulations de branches tombées, d'herbes et d'aiguilles sèches pour éliminer les combustibles de surface.

Suivre les recommandations d'aménagement et d'entretien dans ces trois zones contribue à empêcher ou à ralentir la propagation du feu vers les bâtiments.



12 ACTIONS POUR PROTÉGER SON HABITATION



- 1 Nettoyage des gouttières et le toit des débris tels que les feuilles, les aiguilles de résineux et les branches.



- 2 Fermez les espaces sous les balcons avec des matériaux ininflammables pour empêcher que des tisons puissent y pénétrer.



- 3 Installez un pare-étincelles ayant une ouverture maximale de 1 cm² sur la cheminée.



- 4 Choisissez des revêtements extérieurs offrant une résistance supérieure au feu.



- 5 Retirez toute matière combustible dans un rayon de 1,5 m d'un bâtiment.



- 6 S'assurer que les avant-toits sont fermés et que les évents sont grillagés pour éviter l'infiltration de braises et de tisons.



- 7 Évitez l'utilisation de paillis d'écorces ou d'autres matériaux inflammables dans l'aménagement paysager.



- 8 Gardez le terrain exempt de débris, de branches ou de feuilles mortes et tondre le gazon à une longueur maximale de 10 cm.



- 9 Favorisez les feuillus et évitez les conifères.



- 10 Maintenez une distance de 3 m entre chaque conifère de la zone étendue.



- 11 Élaguez les conifères sur une hauteur de 2 m à partir du sol.



- 12 Entreposez les matières combustibles à plus de 10 m de tout bâtiment.



Les recommandations contenues dans ce dépliant s'inspirent des lignes directrices du *Guide national sur les incendies périurbains* et de la *norme 1140 de la National Fire Protection Association*, de même que des programmes *Intelli-feu Canada* et *Firewise* aux États-Unis.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE
SOPFEU.QC.CA

MISE EN GARDE

Avant de procéder à certains aménagements, il est nécessaire de vérifier l'ensemble de la réglementation en vigueur, notamment au niveau municipal. À titre d'exemple, la coupe des arbres est souvent réglementée dans les municipalités et dans les forêts du domaine de l'État. Par ailleurs, le contrôle de la végétation en bordure de plans d'eau peut également faire l'objet de restrictions.

Imprimé sur du papier **100% recyclé** 